

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE**

**TENUE LE 1<sup>er</sup> MARS 2021, À 18H30,**

**PAR VOIE DE VIDÉOCONFÉRENCE**

Sont présents: Le maire monsieur Normand Moore,

Les conseillères mesdames Stéphanie Perreault, Sylvie Perreault, Marielle Gauthier, Sophie Bouchard et Noémi Soulard.

Assiste également à l'assemblée, M. Daniel Céleste, directeur général et secrétaire-trésorier, qui agit en tant que secrétaire d'assemblée et M. Jean-Claude Doré secrétaire-trésorier adjoint.

**1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Après avoir constaté qu'il y a quorum, le maire déclare la séance ouverte.

**2. 21-03-27 : DÉROULEMENT DE LA SÉANCE PAR VIDÉOCONFÉRENCE**

CONSIDÉRANT le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours;

CONSIDÉRANT le décret numéro 1210-2020 du 18 novembre 2020 qui prolonge cet état d'urgence pour une période additionnelle, soit jusqu'au 25 novembre 2020;

CONSIDÉRANT QUE par le décret numéro 1145-2020 du 28 octobre 2020, le gouvernement a pris certaines mesures afin de protéger la population;

CONSIDÉRANT QUE par l'arrêté numéro 2020-094 du 22 novembre 2020, le ministre de la Santé et des Services sociaux a également pris certaines mesures afin de protéger la population, dont permettre au conseil de siéger à huis clos et autoriser les membres à prendre part, délibérer et voter à une séance par tout moyen de communication; lorsque la loi prévoit qu'une séance doit être publique, celle-ci doit être publicisée dès que possible par tout moyen permettant au public de connaître la teneur des discussions entre les participants et le résultat de la délibération des membres;

CONSIDÉRANT QU'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance par vidéoconférence;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Marielle Gauthier, appuyé par Mme Sylvie Perreault et résolu unanimement : « Que le conseil accepte que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux puissent y participer par vidéoconférence. »

ADOPTÉ à l'unanimité des membres du conseil.

**3. 21-03-28 : ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par Mme Sylvie Perreault, appuyé par Mme Stéphanie Perreault et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour tel que présenté :

1. Ouverture de la séance;

2. Déroulement de la séance par vidéoconférence;
3. Adoption de l'ordre du jour;
4. Avis de motion et dépôt de projets de règlement :
  - 4.1 no. 242 : Sur le brûlage;
  - 4.2 no. 225 : Gestion des règlements d'urbanisme;
  - 4.3 no. 226 : Règlement de zonage;
  - 4.4 no. 227 : Règlement de lotissement;
  - 4.5 no. 228 : Règlements relatifs aux permis de construction
  - 4.6 no. 229 : Règlement de construction;
  - 4.7 no. 230 : Règlement sur les dérogations mineures;
  - 4.8 no. 243 : Plan d'urbanisme;
- 5 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 1<sup>er</sup> février 2021;
- 6 Correspondance;
- 7 Présentation des comptes à payer;
- 8 COVID-19
- 9 Diverses résolutions:
  - 9.1 Servitude pour le 9, 1<sup>re</sup> avenue Ouest;
  - 9.2 Demande de soumission pour abat poussière;
  - 9.3 C.N.E.S.S.T. Protection des travailleurs bénévoles;
  - 9.4 Vérificateur externe pour les redditions de comptes 2020 : programme d'aide à l'entretien du réseau routier local et programme GMR (Collecte sélective des matières recyclables);
  - 9.5 Résolution CPTAQ;
  - 9.6 Rapport annuel incendie 2020;
  - 9.7 Adoption du rapport annuel sur la gestion de l'eau potable 2019;
  - 9.8 Règlement de concordance avec le SADR de la MRC – Délai supplémentaire;
  - 9.9 Période probatoire poste de voirie;
- 10 Période de questions (de 19h30 à 20h);
- 11 Rapport de l'inspecteur municipal (voirie);
- 12 Suivi des actions à faire:
- 13 Rapport des activités du maire et des conseillers;
- 14 Sujets divers:
  - 14.1 Fermeture du bureau municipal;
  - 14.2 Versement final de la TECQ 2014-2018;
  - 14.3 Acquisition de véhicule;
  - 14.4 Soumission « Travaux de plafonds, salles de bain de la grande-salle »;
- 15 Tour de table sur le déroulement de la réunion;  
Clôture de la séance.

ADOPTÉ à l'unanimité des membres du conseil.

#### **4. AVIS DE MOTION**

- 4.1** Avis de motion est donné par Mme Sylvie Perreault qu'à une prochaine séance du conseil de la municipalité de La Reine sera présenté pour adoption le règlement numéro 242 « Règlement sur le brûlage»

Un projet de règlement est déposé.

- 4.2** Avis de motion est donné par Mme Stéphanie Perreault qu'à une prochaine séance du conseil de la municipalité de La Reine sera présenté pour adoption le règlement numéro 225 « Règlement sur la gestion des règlements d'urbanisme»

Un projet de règlement est déposé.

**4.3** Avis de motion est donné par Mme Marielle Gauthier qu'à une prochaine séance du conseil de la municipalité de La Reine sera présenté pour adoption le règlement numéro 226 « Règlement de zonage»

Un projet de règlement est déposé.

**4.4** Avis de motion est donné par Mme Sylvie Perreault qu'à une prochaine séance du conseil de la municipalité de La Reine sera présenté pour adoption le règlement numéro 227 « Règlement de lotissement»

Un projet de règlement est déposé.

**4.5** Avis de motion est donné par Mme Stéphanie Perreault qu'à une prochaine séance du conseil de la municipalité de La Reine sera présenté pour adoption le règlement numéro 228 « Règlement relatif aux permis de construction»

Un projet de règlement est déposé.

**4.6** Avis de motion est donné par Mme Marielle Gauthier qu'à une prochaine séance du conseil de la municipalité de La Reine sera présenté pour adoption le règlement numéro 229 « Règlement de construction»

Un projet de règlement est déposé.

**4.7** Avis de motion est donné par Mme Noémi Soulard qu'à une prochaine séance du conseil de la municipalité de La Reine sera présenté pour adoption le règlement numéro 230 « Règlement sur les dérogations mineures»

Un projet de règlement est déposé.

**4.8** Avis de motion est donné par Mme Sylvie Perreault qu'à une prochaine séance du conseil de la municipalité de La Reine sera présenté pour adoption le règlement numéro 243 « Règlement sur le plan d'urbanisme »

Un projet de règlement est déposé.

**5. 21-03-29 : ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 1<sup>er</sup> février 2021**

Il est proposé par Mme Sylvie Perreault, appuyé par Mme Stéphanie Perreault et résolu à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de la séance en titre, tel que présenté.

ADOPTÉ à l'unanimité des membres du conseil.

**6. CORRESPONDANCES**

▪ **21-03-30 : RECONNAISSANCE DU BÉNÉVOLAT – BIBLIO**

ATTENDU QUE le Réseau BIBLIO invite les municipalités à se joindre à lui pour la remise d'un présent pour chaque tranche de cinq ans d'investissement volontaire;

ATTENDU QUE l'implication de Mme Angèle Thouin totalise 40 années pour lesquelles un certificat cadeau de 100\$ lui sera remis, provenant d'une contribution à part égale du réseau BIBLIO et de la municipalité.

EN CONSÉQUENCE il est proposé par Mme Marielle Gauthier, appuyé par Mme Noémi Soulard et résolu à l'unanimité de confirmer au Réseau BIBLIO, la contribution de la municipalité.

ADOPTÉ à l'unanimité des membres du conseil.

**7. 21-03-31 : PRÉSENTATION DES COMPTES À PAYER**

Il est proposé par Mme Stéphanie Perreault, appuyé par Mme Noémi Soulard et résolu à l'unanimité:

- d'accepter la présentation des comptes à payer, pour février 2021, au montant de 11 777.81 \$, et d'autoriser le paiement de ces factures par chèques ou par paiement direct Desjardins;
- d'accepter la présentation des salaires versés aux employés, en février 2021, au montant net de 6 236.95 \$;
- d'accepter la présentation des factures payées par AccèsD Affaires, Visa ou par chèques, en février 2021, totalisant un montant de 2 017.93 \$

ADOPTÉ à l'unanimité des membres du conseil.

**8. COVID-19**

**9. DIVERSES RÉOLUTIONS**

▪ **21-03-32 : SERVITUDE POUR LE 9, 1<sup>ÈRE</sup> AVENUE OUEST**

ATTENDU QU'UN certificat de localisation a mis en évidence le fait que le bâtiment situé au 9, 1<sup>ère</sup> avenue Ouest empiète dans l'emprise de la 1<sup>ère</sup> avenue Ouest (lot 4 201 797), d'une profondeur allant jusqu'à ,57 mètre à son coin sud-Ouest;

ATTENDU QUE cette situation existe depuis la construction du bâtiment il y a plusieurs décennies et que cela ne cause aucun préjudice à quiconque;

ATTENDU QU'UNE demande de servitude de maintien en état de cet empiètement mineur a été formulée à la municipalité;

ATTENDU QU'il est expressément mentionné à l'acte préparé par Me Audrey-Anne Mercier que la perte à plus de soixante-quinze pour cent (75 %) de la maison située sur le lot 4 201 797 entrainera l'extinction de la servitude décrite à ce même acte;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Sylvie Perreault, appuyé par Mme Stéphanie Perreault et résolu à l'unanimité, que le maire, M. Normand Moore, soit autorisé à signer pour et au nom de la municipalité à titre de cédant, l'acte préparé par Me Mercier, lequel atteste la servitude consentie pour l'empiètement sur la 1<sup>ère</sup> avenue Ouest telle que décrite à ce même acte.

ADOPTÉ à l'unanimité des membres du conseil.

▪ **21-03-33 : DEMANDE DE SOUMISSION A SOMAVRAC POUR L'ABAT-POUSSIÈRE**

Il est proposé par Mme Stéphanie Perreault, appuyé par Mme Marielle Gauthier, et résolu à l'unanimité de demander un offre de service à Somavrac, pour l'achat d'abat poussière liquide, soit pour 58 600 litres de chlorure de calcium liquide à 35%, incluant le produit, le transport et l'épandage.

ADOPTÉ à l'unanimité des membres du conseil.

- **21-03-34 :**            **CNESST (DEMANDE DE PROTECTION DES TRAVAILLEURS BÉNÉVOLES 2020)**

Il est proposé par Mme Sylvie Perreault, appuyé par Mme Marielle Gauthier et résolu à l'unanimité de compléter le formulaire «Demande de protection des travailleurs bénévoles 2021» (CNESST), comme suit: 4 bénévoles pour 100 heures prévues.

ADOPTÉ à l'unanimité des membres du conseil.

- **21-03-35 :**            **VÉRIFICATEUR EXTERNE POUR LES REDDITIONS DE COMPTES 2020 : PROGRAMME D'AIDE À L'ENTRETIEN DU RÉSEAU ROUTIER LOCAL & PROGRAMME GMR (COLLECTE SÉLECTIVE DES MATIÈRES RECYCLABLES)**

Il est proposé par Mme Noémi Soulard, appuyé par Mme Marielle Gauthier et résolu à l'unanimité de mandater la firme comptable, Raymond Chabot Grant Thornton, comme vérificateur externe pour les redditions des comptes 2020 dans le cadre du «Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local» et du «Programme GMR (Collecte sélective des matières recyclables)».

ADOPTÉ à l'unanimité des membres du conseil.

- **21-03-36 :**            **RÉSOLUTION CPTAQ**

ATTENDU QUE la municipalité a reçu une demande d'appui de M. Michael Moore qui désire construire une résidence devant être habitée par son père sur le lot 4 200 386 situé dans le rang 10-1 de La Reine;

ATTENDU QUE M. Michael Moore doit par conséquent déposer une demande d'autorisation auprès de la Commission de protection du territoire agricole et qu'une résolution de la municipalité est requise dans le cadre du dépôt de sa demande;

ATTENDU QUE le lot 4 200 386 est situé dans la « zone 600 » au règlement de zonage de la municipalité, lequel autorise la construction de résidences unifamiliales et bi-familiales dans cette zone;

ATTENDU QUE la superficie visée par la demande d'autorisation est conforme au règlement de zonage de la municipalité;

ATTENDU QUE la superficie visée n'a aucun potentiel agricole selon la municipalité, puisque le lot est boisé sur toute sa superficie et qu'il n'est pas envisageable financièrement de réaliser les travaux qui seraient requis pour le rendre propice à la culture; ce qui est utopique selon la municipalité;

ATTENDU QUE M. René Moore est producteur forestier et qu'il désire contribuer à mettre en valeur le lot 4 200 386 en y effectuant des travaux d'aménagement forestier de concert avec son fils Michael, de même que sur le lot adjacent 4 200 379 dont Michael est également propriétaire;

ATTENDU QUE la municipalité juge que le projet de M. Moore ne peut causer aucun préjudice au potentiel agricole avoisinant qui est inexistant, tous les lots dans le voisinage étant boisés, dont plusieurs côté Nord des lots 4 200 379 et 4 200 386 ayant fait l'objet de mise en valeur;  
ATTENDU QUE la demande vise un territoire peu densément peuplé et que cette même demande contribuerait à augmenter la richesse foncière de la municipalité; la municipalité étant considérée comme dévitalisée;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Stéphanie Perreault, appuyé par Mme Noémi Soulard et résolu à l'unanimité que la municipalité appuie la présente demande d'autorisation de M. Michael Moore auprès de la Commission de protection du territoire agricole.

ADOPTÉ à l'unanimité des membres du conseil.

▪ **21-03-37 :**            **ADOPTION DU RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITÉS INCENDIE 2020**

ATTENDU QUE le schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC d'Abitibi-Ouest (S.C.R.S.) est entré en vigueur le 1<sup>er</sup> décembre 2010;

ATTENDU QUE suite à l'entrée en vigueur du S.C.R.S., les municipalités doivent procéder à l'adoption de leur rapport annuel d'activités incendie 2020;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Marielle Gauthier, appuyé par Mme Sylvie Perreault et résolu à l'unanimité, que la Municipalité de La Reine adopte le rapport annuel d'activités 2020 – incendie.

ADOPTÉ à l'unanimité des membres du conseil.

▪ **21-03-38 :**            **RAPPORT ANNUEL SUR LA GESTION DE L'EAU POTABLE 2019**

Il est proposé par Mme Sylvie Perreault, appuyé par Mme Stéphanie Perreault et résolu à l'unanimité d'adopter le rapport annuel sur la gestion de l'eau potable 2019, tel que présenté.

ADOPTÉ à l'unanimité des membres du conseil.

▪ **21-03-39 :**            **RÈGLEMENT DE CONCORDANCE AVEC LE SADR DE LA MRC – DÉLAI SUPPLÉMENTAIRE**

ATTENDU QUE le schéma d'aménagement et de développement révisé (SADR) de la MRC d'Abitibi-Ouest est entré en vigueur le 17 mars 2017 ;

ATTENDU QU'EN vertu de l'article 59.5 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, le conseil municipal devait dans les deux ans qui suivaient l'entrée en vigueur du SADR adopter tout règlement modifiant le plan d'urbanisme ou tout règlement de concordance nécessaire pour assurer la conformité avec le SADR, soit avant le 17 mars 2019 ;

ATTENDU QU'ON entend par règlement de concordance, tout règlement, parmi les suivants :

1. Qui modifie le plan d'urbanisme d'une municipalité, son règlement de zonage, de lotissement ou de construction ou l'un ou l'autre de ses règlements prévus aux sections VII à XI du chapitre IV de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme ;

2. Que le conseil d'une municipalité adopte en vertu de l'article 116 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme ou tout règlement qui le modifie.

ATTENDU QUE, la ministre avait accordé à la Municipalité de La Reine une prolongation de délai jusqu'au 30 juin 2021, pour adopter les règlements de concordance ;

ATTENDU QU'IL y a des délais importants dans la procédure d'élaboration et d'adoption en raison des mesures sanitaires en lien avec la COVID-19 ;

ATTENDU QU'IL y a lieu de demander une prolongation additionnelle de délai à la ministre ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Marielle Gauthier, appuyé par Mme Sylvie Perreault de demander à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, une prolongation de délai jusqu'au 30 juin 2022 afin que la Municipalité de La Reine adopte des règlements de concordance pour assurer la conformité avec le schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC d'Abitibi-Ouest.

ADOPTÉ à l'unanimité des membres du conseil.

- **21-03-40 :**        **EAU POTABLE – ACCEPTATION DE SOUMISSION**

CONSIDÉRANT la problématique de calcaire dans l'eau potable, causant des bris et obstruction aux équipements;

CONSIDÉRANT la réception d'une soumission de CHEMACTION pour la fourniture des équipements requis pour la mise en place d'un système de dosage par injection d'acide sulfurique.

EN CONSÉQUENCE il est proposé par Mme Sylvie Perreault, appuyé par Mme Noémi Soulard et résolu à l'unanimité, d'accepter la soumission de CHEMACTION au montant de 12 733,48\$ incluant les taxes, Ce projet a été soumis et approuvé à la TECQ 2019-2023.

ADOPTÉ à l'unanimité des membres du conseil.

- **21-03-41 :**        **EAU POTABLE – TRAVAUX SUPPLÉMENTAIRES**

CONSIDÉRANT la problématique de calcaire dans l'eau potable, causant des bris et obstruction aux équipements;

CONSIDÉRANT la réception d'une soumission de GROUPE DÉRIC pour la mise en place des équipements requis pour la correction du PH par un système de dosage par injection d'acide sulfurique ainsi que pour le remplacement du charbon du filtre au charbon utile à l'enlèvement du Benzène, pièces et main d'œuvre requises.

EN CONSÉQUENCE il est proposé par Mme Sylvie Perreault, appuyé par Mme Stéphanie Perreault et résolu à l'unanimité, d'accepter la soumission de GROUPE DÉRIC au montant de 29 906,28\$ incluant les taxes, Ce projet a été soumis et approuvé à la TECQ 2019-2023.

ADOPTÉ à l'unanimité des membres du conseil.

- **21-03-42 :**        **PÉRIODE PROBATOIRE POSTE DE VOIRIE**

ATTENDU QUE la municipalité souhaite accorder une période de probation additionnelle de 90 jours à un nouvel employé pour lui permettre de se familiariser avec les nouvelles fonctions qui lui sont dévolues;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Sylvie Perreault, appuyé par Mme Marielle Gauthier et résolu à l'unanimité que la municipalité que la prolongation de la période de probation additionnelle de 90 jours soit confirmée.

ADOPTÉ à l'unanimité des membres du conseil.

▪ **21-03-43 :**            **FORMATION POSTE DE VOIRIE**

ATTENDU QUE la municipalité souhaite que le nouvel employé puisse bénéficier d'une formation encadrée sur certains aspects de son travail;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Marielle Gauthier, appuyé par Mme Stéphanie Perreault et résolu à l'unanimité que la municipalité confirme un budget de formation de 250 \$ sous la supervision du directeur général et que la prolongation de la période de probation additionnelle de 90 jours soit confirmée également.

ADOPTÉ à l'unanimité des membres du conseil.

**10.**                            **PÉRIODE DE QUESTIONS**

Aucune question

**11.**                            **RAPPORT DE L'INSPECTEUR MUNICIPAL**

S/O

**12.**                            **SUIVI DES ACTIONS À FAIRE**

▪ **21-03-44 :**            **BÂTIMENT VÉTUSTE – HYDRO QUÉBEC**

ATTENDU QUE l'immeuble situé au 8, 2<sup>e</sup> avenue Ouest est inhabité depuis de nombreuses années, et que sa condition matérielle fait en sorte qu'il ne puisse être réparé;

ATTENDU QUE le bâtiment pourrait s'effondrer avec le poids de la neige, pouvant causer des dommages importants au système d'alimentation électrique d'Hydro Québec en plus d'occasionner une perte de courant dans le milieu urbain;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Marielle Gauthier, appuyé par Mme Sylvie Perreault et résolu à l'unanimité que la municipalité communique avec Hydro Québec pour leur faire part de la problématique et leur demander d'effectuer le débranchement du bâtiment de leur réseau.

ADOPTÉ à l'unanimité des membres du conseil.

▪ **21-03-45 :**            **PROJET STRUCTURANT NO PS-005 LE BOUT DU MONDE FLOTTANT - DEMANDE DE RÉVISION DU BUDGET**

ATTENDU QUE le projet a été présenté en septembre 2020 pour un budget total de 10 140.00 \$;

ATTENDU QUE la situation de la pandémie de COVID-19 a fait exploser les prix de beaucoup de produit;

ATTENDU QUE au moment de placer la commande pour les quais, le prix confirmé était beaucoup plus élevé;



EN CONSÉQUENCE il est proposé par Mme Noémi Soulard, appuyé par Mme Marielle Gauthier et résolu à l'unanimité de demander une révision du budget pour ce projet, qui se chiffre maintenant à 13 777.00 \$

ADOPTÉ à l'unanimité des membres du conseil.

13. **RAPPORT DES ACTIVITÉS DU MAIRE ET DES CONSEILLÈRES**

14. **SUJETS DIVERS**

▪ **21-03-46 : FERMETURE DU BUREAU MUNICIPAL**

Il est proposé par Mme Stéphanie Perreault, appuyé par Mme Marielle Gauthier et résolu à l'unanimité que le bureau municipal soit fermé les 3 et 4 mars 2021 à la demande du directeur général étant donné la semaine de relâche.

ADOPTÉ à l'unanimité des membres du conseil.

▪ **21-03-47 : ACQUISITION DE VÉHICULE**

ATTENDU QUE la municipalité souhaite acquérir un véhicule pour les besoins de la municipalité;

ATTENDU QUE la municipalité a la possibilité d'acquérir un véhicule Ford 150, année 2001, kilométrage de 160 000 au compteur, au montant de 2 200 \$ et en très bon état selon le vendeur;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Marielle Gauthier, appuyé par Mme Noémi Soulard et résolu à l'unanimité que la municipalité puisse procéder à l'acquisition du véhicule au prix demandé, conditionnellement à ce qu'une inspection mécanique par un mandataire autorisé confirme le bon état de fonctionnement du véhicule;

Et que le directeur général soit alors mandaté pour procéder au transfert d'immatriculation du véhicule, suite à la réception du rapport d'inspection confirmant le bon état de fonctionnement du véhicule, à défaut de quoi, la présente résolution deviendra caduque.

ADOPTÉ à l'unanimité des membres du conseil.

▪ **21-03-48 : TRAVAUX DE PLAFONDS, SALLES DE BAIN DE LA GRANDE SALLE**

ATTENDU QUE des travaux de rénovation sont présentement en cours dans les salles de bain;

ATTENDU QU'UNE soumission a été présentée par l'entrepreneur effectuant les travaux pour un ajout au contrat au montant de 1 550 \$ pour la réalisation de plafonds suspendus dans les salles de bain et que le conseil souhaite que ces dits travaux soient réalisés;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Sylvie Perreault, appuyé par Mme Marielle Gauthier d'accepter cette soumission et de réaliser les travaux tel que soumis.

ADOPTÉ à l'unanimité des membres du conseil.

15. **TOUR DE TABLE SUR LE DÉROULEMENT**

16. **21-03-49 : CLÔTURE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par Mme Sylvie Perreault, appuyé par Mme Stéphanie Perreault et résolu à l'unanimité que la séance soit levée. Il est 19h51.

ADOPTÉ à l'unanimité des membres du conseil.

---

Secrétaire trésorier

---

Maire

*Je, Normand Moore, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du Code municipal.*